

A. P. S. A.

Association Pour la Solidarité Active du Pas-de-Calais



PENSIONS DE FAMILLE

4 rue Ampère – Tour Anjou - 62221 NOYELLES SOUS LENS

☎ 03.21.28.32.38 – 📠 06.33.46.35.83.

☎ 03.21.42.83.10

12 rue Froissart - 62300 LENS

☎ 03.21.28.95.06 – 📠 06.56.78.10.88

3 Boulevard de la Plaine – 62160 GRENAY

✉ apsa-pensionsdefamille@orange.fr



PUBLIC ACCUEILLI

« Les Pensions de Famille ont vocation à accueillir les personnes dont les perspectives d'insertion et de retour à l'autonomie sont très faibles, personnes isolées très désocialisées qui ont connu la rue ou des passages multiples en hébergement d'urgence ou en C.H.R.S. ».

La Circulaire du 10 décembre 2002 précise que « la Pension de Famille est destinée à l'accueil des personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire ».

OBJECTIFS / MISSIONS

Le dispositif « Pension de Famille », de par sa philosophie et son aspect à la fois innovant et profondément humain, permet de faire face à l'exclusion psychologique, sociale et économique.

Les Pensions de Famille proposent un logement durable où les personnes peuvent réellement bénéficier d'un temps de réadaptation pour se réhabituer progressivement à la vie quotidienne.

Ce dispositif a pour vocation de créer un environnement chaleureux grâce :

- À la conception de ces structures à taille humaine,
- À la combinaison de logements privatifs et d'espaces collectifs pour favoriser les relations de vie quotidienne entre les personnes accueillies et les maîtresses de maison dans le respect d'une intimité,
- Aux activités communes pour encourager les échanges entre les personnes,
- À la présence quotidienne de maîtresses de maison qui animent et régulent la vie de la maison afin de développer les liens avec l'environnement local ainsi que des interventions ponctuelles de travailleurs sociaux dans le cadre du projet de vie.

L'EQUIPE

- 1 Directeur
- 1 Chef de service
- 2 Travailleurs sociaux
- 1 Secrétaire (contrat aidé)
- 2 Maîtresses de maison
- 5 Maîtresses de maison (contrat aidé)

LES PARTENAIRES

Les Pensions de Famille sont des structures ouvertes sur l'extérieur et la vie sociale locale. L'accès aux services publics de proximité y est ainsi facilité. Elles favorisent l'intégration et la socialisation.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PARTENAIRES

SIAO, CHRS, Centres d'Hébergement d'Urgence, services tutélaires, mairies et services communaux, centres hospitaliers, MDS, Apsa logement, Solida'SSIAD, professionnels libéraux, CSAPA, résidences accueil, appartements de coordination thérapeutique, infirmier AHI, L'autre Estaminet.

LES BATIMENTS

La Pension de Famille - LENS

Elle est située au **12 rue Froissart à Lens.**

Il s'agit d'une grande maison de ville dans laquelle ont été aménagées des chambres individuelles. Située dans le centre-ville, les logements offrent tous les avantages liés à celui-ci, tout en se situant dans une rue calme et isolée des lieux passants.

La Pension de Famille a une capacité de 9 places. Elle y loge des hommes seuls.

La Pension de Famille - NOYELLES SOUS LENS

La Pension de Famille se situe **rue Ampère, tour Anjou à Noyelles-Sous-Lens.**

Elle accueille 17 personnes depuis octobre 2013. Elle favorise la mixité au sein du collectif (hommes et femmes). Un couple peut également y loger.

Le bâtiment se situe à proximité du centre-ville.

La Pension de Famille - GRENAV

Elle est située au **Boulevard de la Plaine à Grenay.**

Le bâtiment est situé à proximité du centre-ville. Il s'agit d'une grande maison des mines au sein d'un parc clos et arboré.

La Pension de Famille a une capacité de 16 places mixtes.

DIVERS

PROCEDURE D'ADMISSION

La demande d'admission prévoit qu'un dossier soit complété par le service demandeur. Le dossier est constitué d'une note sociale, d'une fiche accueil C.L.E.O.D.A.S. et d'un ensemble de justificatifs.

Si le dossier est recevable, le candidat est alors invité avec son référent à visiter le(s) logement(s) disponible(s) et à rencontrer l'équipe éducative qui lui présente les conditions de vie dans l'(les)établissement(s).

À la condition que le candidat adhère au projet et qu'il confirme son souhait d'être accueilli à la Pension de Famille, le dossier est porté devant la commission d'admission pour la décision finale. Le référent et le demandeur sont invités à participer à cette commission. La décision est notifiée par courrier ou mail au référent social qui se charge de faire le lien avec le postulant.

PROJETS

Les personnes accueillies s'impliquent dès l'élaboration jusqu'à l'évaluation de leurs projets. L'équipe les accompagne dans leur mise en œuvre.

En effet, depuis 2013, elles ont pu participer à de nombreux projets centrés sur l'alimentation, l'estime de soi, les addictions, le sport, l'intergénérationnel, l'interculturalité, le jardinage et plus généralement la quotidienneté et les loisirs.